

219C0730
FR0011799907-FS0381

2 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENOMIC VISION
(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 219C0706 du 26 avril 2019

Par courrier reçu le 2 mai 2019, la société anonyme de droit luxembourgeois Vesalius Biocapital Holdings (1B rue Thomas Edison, 1445 Strassen, Luxembourg), agissant pour le compte des fonds Vesalius Biocapital Holdings SA et Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l., a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 janvier 2019¹, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GENOMIC VISION et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 607 399 actions GENOMIC VISION représentant autant de droits de vote, soit 9,65% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Vesalius Biocapital Holdings SA	825 950	4,96
Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l.	781 449	4,69
Total Vesalius Biocapital Holdings	1 607 399	9,65

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société GENOMIC VISION.

Le déclarant a précisé détenir, au 2 mai 2019, pour le compte desdits fonds, 1 607 399 actions GENOMIC VISION représentant autant de droits de vote, soit 6,85% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Vesalius Biocapital Holdings SA	825 950	3,52
Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l.	781 449	3,33
Total Vesalius Biocapital Holdings	1 607 399	6,85

¹ Et non le 16 avril 2019 comme indiqué dans D&I 219C0706 du 26 avril 2019.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 16 656 208 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 23 474 390 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.